



# FORMATIONS DES VÉTÉRINAIRES CERTIFICATEURS

# Le dispositif de formations des vétérinaires certificateurs

DDPP  
SNGTV

A la demande de la DGAL, l'ENSV met en place un dispositif de formations locales des vétérinaires titulaires du mandat de certificateur au sens du décret n° 2011-1115.

## 3 sessions de formation:

⇒ une formation à distance d'un quart d'heure

⇒ une formation informatique d'une demi-journée

⇒ une formation réglementaire et technique d'une journée

**MAAF-DGAL = maître d'ouvrage**

**ENSV = maître d'œuvre**

**SNGTV = appui en expertise technique**

## Présentation de l'équipe ayant préparé les supports de formation (février – juin 2015, révision en 2018) :

Sally ANTONIOS, ENSV

Virginie BARBIER, MAAF-DGAL

Agnès GIRAUD, MAAF-DGAL

Bertrand GUIN, SNGTV

Valérie HALLE, MAAF-DGAL

Anne-Cécile MEYER-WARNOD, ENSV

Pascale VIGNAL-GAUTRON, MAAF-DGAL



# Formation réglementaire et technique d'une journée

## Programme

Horaire	Présentation ppt	Durée
9h30 - 12h00	<b>Temps n° 1</b> : Présentation générale	2h30
<b>REPAS</b>		
14h00 - 16h00	<b>Temps n° 2</b> : Certification des bovins, des petits ruminants ou des porcins	2h
16h00 - 17h30	<b>Temps n°3</b> : Transport et bien-être	1h30